

**Analyse de l'enquête menée par le CHSCT 46 sur les  
conditions de la mise en œuvre de la réforme des lycées.  
Présentée au CHSCT du 22 juin 2021**

Le CHSCT n'a pas vocation à se positionner sur la réforme des lycées qui est à l'origine de la nouvelle organisation du lycée.

Dans le contexte de cette nouvelle organisation, il peut émettre des préconisations afin de prévenir les risques psycho-sociaux, une éventuelle souffrance au travail, une éventuelle dégradation des relations de travail et l'éventuel alourdissement de la charge de travail.

*Les parenthèses dans l'analyse ci-dessous renvoient aux numéros des questions dans l'enquête.*

*56 collègues ont répondu à l'enquête clôturée en mai 2021. Ces collègues sont majoritairement expérimentés : âgés de plus de 40 ans pour 80 % et plus de 10 ans d'expérience en lycée pour 85 % d'entre eux.*

## **1/ ANALYSE**

(4) Sur le nombre de réunions préparatoires on ne note pas d'abus en nombre ni en heures. A peine plus de la moitié des collègues (qui ont répondu) ont été formés mais sur une à 3 demi-journées seulement et ils ne sont pas satisfaits à 71%.

(5) Les informations sur la mise en place de la réforme sont arrivées tardivement pour 80% des collègues (ayant répondu).

### **Les collègues estiment travailler davantage depuis la réforme des lycées, ce qui engendre de la fatigue et du stress :**

(6) Forte augmentation du temps de travail liée à la réforme des lycées (très importante pour 78 %, importante pour 19%).

(8) Evolution négative sur l'emploi du temps pour 87,5 % des collègues liée à cette réforme des lycées.

(9) Sur la fatigue, incidence négative de la réforme des lycées pour plus de 90 % des collègues.

(10) le stress a augmenté pour 94,6 % des collègues et pendant plus d'un an pour la moitié d'entre eux.

(11) Instabilité des supports horaires dans leur discipline pour près de 80 % ce qui est également source de stress.

## **Les collègues ne constatent pas d'apport positif de la réforme des lycées sur leur pratique professionnelle :**

(7) : 91% des répondants estiment que le programme n'est pas faisable sur l'année.

(12) Impact négatif de la réforme des lycées pour plus d'un collègue sur deux dans le relationnel avec les collègues.

(13) Les trois quart des collègues jugent négativement la réforme des lycées en terme de pratiques pédagogiques.

(14) La quasi-totalité des collègues estime que la réforme des lycées ne leur permettra pas d'aider davantage les élèves en difficulté.

(15) Pour 70 % des collègues, la réforme des lycées fait perdre de la cohérence à leur travail en terme de pédagogie, et n'a pas donné plus de sens à leurs enseignements pour plus de 80 %.

## **Un sentiment de dégradation des conditions de travail ressort de l'analyse de l'enquête**

Les collègues se sentent: plus stressés pour 71 %, moins motivés pour 50 %, moins confiants pour 48 %.

A l'inverse seulement 1,8 % se sentent plus motivés. 1,8 % également se sentent moins isolés. Et même 0 % se sentent plus confiants, 0 % se sentent moins stressés et 0 % moins en difficulté.

## **2/ Propositions de préconisations :**

Le CHSCTSD aurait apprécié une réelle formation des personnels et la possibilité de dégager du temps banalisé pour faciliter la mise en œuvre de cette réforme des lycées.

### **AVIS :**

- Le CHSCTSD préconise que soient évalués les risques professionnels qui dégradent les conditions de travail et qui impactent la charge et le sens du travail, suite à la mise en œuvre de la réforme des lycées. Cela pour que soient corrigés certains aspects afin de limiter les RPS : ce bilan pourrait être établi par bassins sous la direction du corps d'inspection.
- Le CHSCTSD préconise que soit mesurée l'augmentation de la charge de travail des enseignants suite à la mise en œuvre de la réforme des lycées, et que soit recherchée un allègement de la charge de travail des enseignants.
- Le CHSCTSD propose de créer des groupes de réflexion entre pairs, afin de permettre des temps de recul pour se concerter et créer. A cette fin, il serait opportun

d'aménager des espaces (physiques et numériques) pour faciliter le travail collaboratif.

- Le CHSCTD estime nécessaire que soit prévu, en amont à toute nouvelle réforme risquant d'impacter les conditions de travail des agents, un temps d'échange et de préparation nécessaire dans un esprit de réelle concertation.

**Analyse de l'enquête menée par le CHSCT 46 sur les  
conditions de la mise en œuvre de la réforme des lycées.  
Présentée au CHSCT du 22 juin 2021**

Le CHSCT n'a pas vocation à se positionner sur la réforme des lycées qui est à l'origine de la nouvelle organisation du lycée.

Dans le contexte de cette nouvelle organisation, il peut émettre des préconisations afin de prévenir les risques psycho-sociaux, une éventuelle souffrance au travail, une éventuelle dégradation des relations de travail et l'éventuel alourdissement de la charge de travail.

*Les parenthèses dans l'analyse ci-dessous renvoient aux numéros des questions dans l'enquête.*

*56 collègues ont répondu à l'enquête clôturée en mai 2021. Ces collègues sont majoritairement expérimentés : âgés de plus de 40 ans pour 80 % et plus de 10 ans d'expérience en lycée pour 85 % d'entre eux.*

## **1/ ANALYSE**

(4) Sur le nombre de réunions préparatoires on ne note pas d'abus en nombre ni en heures. A peine plus de la moitié des collègues (qui ont répondu) ont été formés mais sur une à 3 demi-journées seulement et ils ne sont pas satisfaits à 71%.

(5) Les informations sur la mise en place de la réforme sont arrivées tardivement pour 80% des collègues (ayant répondu).

### **Les collègues estiment travailler davantage depuis la réforme des lycées, ce qui engendre de la fatigue et du stress :**

(6) Forte augmentation du temps de travail liée à la réforme des lycées (très importante pour 78 %, importante pour 19%).

(8) Evolution négative sur l'emploi du temps pour 87,5 % des collègues liée à cette réforme des lycées.

(9) Sur la fatigue, incidence négative de la réforme des lycées pour plus de 90 % des collègues.

(10) le stress a augmenté pour 94,6 % des collègues et pendant plus d'un an pour la moitié d'entre eux.

(11) Instabilité des supports horaires dans leur discipline pour près de 80 % ce qui est également source de stress.

## **Les collègues ne constatent pas d'apport positif de la réforme des lycées sur leur pratique professionnelle :**

(7) : 91% des répondants estiment que le programme n'est pas faisable sur l'année.

(12) Impact négatif de la réforme des lycées pour plus d'un collègue sur deux dans le relationnel avec les collègues.

(13) Les trois quart des collègues jugent négativement la réforme des lycées en terme de pratiques pédagogiques.

(14) La quasi-totalité des collègues estime que la réforme des lycées ne leur permettra pas d'aider davantage les élèves en difficulté.

(15) Pour 70 % des collègues, la réforme des lycées fait perdre de la cohérence à leur travail en terme de pédagogie, et n'a pas donné plus de sens à leurs enseignements pour plus de 80 %.

## **Un sentiment de dégradation des conditions de travail ressort de l'analyse de l'enquête**

Les collègues se sentent: plus stressés pour 71 %, moins motivés pour 50 %, moins confiants pour 48 %.

A l'inverse seulement 1,8 % se sentent plus motivés. 1,8 % également se sentent moins isolés. Et même 0 % se sentent plus confiants, 0 % se sentent moins stressés et 0 % moins en difficulté.

## **2/ Propositions de préconisations :**

Le CHSCTSD aurait apprécié une réelle formation des personnels et la possibilité de dégager du temps banalisé pour faciliter la mise en œuvre de cette réforme des lycées.

### **AVIS :**

- Le CHSCTSD préconise que soient évalués les risques professionnels qui dégradent les conditions de travail et qui impactent la charge et le sens du travail, suite à la mise en œuvre de la réforme des lycées. Cela pour que soient corrigés certains aspects afin de limiter les RPS : ce bilan pourrait être établi par bassins sous la direction du corps d'inspection.
- Le CHSCTSD préconise que soit mesurée l'augmentation de la charge de travail des enseignants suite à la mise en œuvre de la réforme des lycées, et que soit recherchée un allègement de la charge de travail des enseignants.
- Le CHSCTSD propose de créer des groupes de réflexion entre pairs, afin de permettre des temps de recul pour se concerter et créer. A cette fin, il serait opportun

d'aménager des espaces (physiques et numériques) pour faciliter le travail collaboratif.

- Le CHSCTD estime nécessaire que soit prévu, en amont à toute nouvelle réforme risquant d'impacter les conditions de travail des agents, un temps d'échange et de préparation nécessaire dans un esprit de réelle concertation.

**Analyse de l'enquête menée par le CHSCT 46 sur les  
conditions de la mise en œuvre de la réforme des lycées.  
Présentée au CHSCT du 22 juin 2021**

Le CHSCT n'a pas vocation à se positionner sur la réforme des lycées qui est à l'origine de la nouvelle organisation du lycée.

Dans le contexte de cette nouvelle organisation, il peut émettre des préconisations afin de prévenir les risques psycho-sociaux, une éventuelle souffrance au travail, une éventuelle dégradation des relations de travail et l'éventuel alourdissement de la charge de travail.

*Les parenthèses dans l'analyse ci-dessous renvoient aux numéros des questions dans l'enquête.*

*56 collègues ont répondu à l'enquête clôturée en mai 2021. Ces collègues sont majoritairement expérimentés : âgés de plus de 40 ans pour 80 % et plus de 10 ans d'expérience en lycée pour 85 % d'entre eux.*

## **1/ ANALYSE**

(4) Sur le nombre de réunions préparatoires on ne note pas d'abus en nombre ni en heures. A peine plus de la moitié des collègues (qui ont répondu) ont été formés mais sur une à 3 demi-journées seulement et ils ne sont pas satisfaits à 71%.

(5) Les informations sur la mise en place de la réforme sont arrivées tardivement pour 80% des collègues (ayant répondu).

### **Les collègues estiment travailler davantage depuis la réforme des lycées, ce qui engendre de la fatigue et du stress :**

(6) Forte augmentation du temps de travail liée à la réforme des lycées (très importante pour 78 %, importante pour 19%).

(8) Evolution négative sur l'emploi du temps pour 87,5 % des collègues liée à cette réforme des lycées.

(9) Sur la fatigue, incidence négative de la réforme des lycées pour plus de 90 % des collègues.

(10) le stress a augmenté pour 94,6 % des collègues et pendant plus d'un an pour la moitié d'entre eux.

(11) Instabilité des supports horaires dans leur discipline pour près de 80 % ce qui est également source de stress.

## **Les collègues ne constatent pas d'apport positif de la réforme des lycées sur leur pratique professionnelle :**

(7) : 91% des répondants estiment que le programme n'est pas faisable sur l'année.

(12) Impact négatif de la réforme des lycées pour plus d'un collègue sur deux dans le relationnel avec les collègues.

(13) Les trois quart des collègues jugent négativement la réforme des lycées en terme de pratiques pédagogiques.

(14) La quasi-totalité des collègues estime que la réforme des lycées ne leur permettra pas d'aider davantage les élèves en difficulté.

(15) Pour 70 % des collègues, la réforme des lycées fait perdre de la cohérence à leur travail en terme de pédagogie, et n'a pas donné plus de sens à leurs enseignements pour plus de 80 %.

## **Un sentiment de dégradation des conditions de travail ressort de l'analyse de l'enquête**

Les collègues se sentent: plus stressés pour 71 %, moins motivés pour 50 %, moins confiants pour 48 %.

A l'inverse seulement 1,8 % se sentent plus motivés. 1,8 % également se sentent moins isolés. Et même 0 % se sentent plus confiants, 0 % se sentent moins stressés et 0 % moins en difficulté.

## **2/ Propositions de préconisations :**

Le CHSCTSD aurait apprécié une réelle formation des personnels et la possibilité de dégager du temps banalisé pour faciliter la mise en œuvre de cette réforme des lycées.

### **AVIS :**

- Le CHSCTSD préconise que soient évalués les risques professionnels qui dégradent les conditions de travail et qui impactent la charge et le sens du travail, suite à la mise en œuvre de la réforme des lycées. Cela pour que soient corrigés certains aspects afin de limiter les RPS : ce bilan pourrait être établi par bassins sous la direction du corps d'inspection.
- Le CHSCTSD préconise que soit mesurée l'augmentation de la charge de travail des enseignants suite à la mise en œuvre de la réforme des lycées, et que soit recherchée un allègement de la charge de travail des enseignants.
- Le CHSCTSD propose de créer des groupes de réflexion entre pairs, afin de permettre des temps de recul pour se concerter et créer. A cette fin, il serait opportun



d'aménager des espaces (physiques et numériques) pour faciliter le travail collaboratif.

- Le CHSCTD estime nécessaire que soit prévu, en amont à toute nouvelle réforme risquant d'impacter les conditions de travail des agents, un temps d'échange et de préparation nécessaire dans un esprit de réelle concertation.